

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 12

Artikel: Réseaux ferrés et fortifications. Part II
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX^e Année.

N° 12.

15 Décembre 1884

Réseaux ferrés et fortifications.

II. ¹

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, divers extraits du rapport de gestion de l'autorité militaire supérieure sur l'exercice de 1883, d'où il ressort que le département militaire suisse a maintenant dans ses cartons un beau projet de fortifications prêt à être soumis aux Chambres au bon moment.

Comme il s'agit ici d'assurer une entreprise qui comportera dans son ensemble une dépense d'une centaine de millions de francs, soit en bloc si l'on veut procéder rationnellement et franchement, soit petit à petit si l'on croit plus parlementaire de morceler l'exigence totale en échelons successifs, il est bon, au simple point de vue financier, qui n'est pourtant ici que secondaire, d'en causer un peu, même prématûrement, pendant qu'il en est temps encore, c'est-à-dire avant que le siège ne soit fait, au moyen de combinaisons d'intérêts locaux ou personnels, comme cela arrive beaucoup trop souvent dans nos affaires fédérales.

Rappelons tout d'abord que cette question des fortifications suisses, qui a déjà donné lieu à toute une bibliothèque, en langue allemande surtout, est née il y a cinq à six ans à propos des nouveaux forts français construits sur le Jura. D'honorables et chauds patriotes bâlois, bernois, neuchâtelois, genevois s'en alarmèrent, et leurs alarmes trouvèrent immédiatement un retentissant et sympathique écho au-delà du Rhin. Nos voisins du Nord croyaient ou affectaient de croire que les Français préparaient leur revanche de 1870 par une opération à travers la Suisse qui les amènerait au cœur de l'Allemagne du Sud; les journaux militaires et civils de Stuttgart, de Carlsruhe, de Darmstadt et autres, ne se firent pas faute de nous engager à des contre-préparatifs de neutralité, à des contre-forts dans le Jura, représentés comme étant de la plus grande urgence.

La calme indécision des autorités suisses devant ces excitations étrangères, dont la partialité était patente, fut dénoncée comme une sorte de violation des devoirs de la neutralité helvétique; des

¹ Voir notre numéro de juillet 1884.

officiers suisses qui avaient pris la liberté d'exprimer leur opinion, depuis longtemps établie, que rien n'était plus dangereux que de se confier en ces grands « forts d'arrêt » tant vantés, furent représentés comme vendus à la France.¹ Bref! la question fut si soigneusement et si méthodiquement « chauffée » par la presse d'Allemagne que les alarmes très loyales des patriotes suisses de la frontière de l'ouest ne firent que s'accroître et s'amplifier. Un grand nombre de sociétés militaires et autres s'en occupèrent, émirent des ordres du jour, des résolutions, des desiderata divers, tous très patriotiques assurément, mais résultant de débats généralement plus chaleureux qu'éclairés.

Si la note du sens commun y avait eu plus de part on aurait vite reconnu que ce ne sont pas les compléments gigantesques élevés par les Français autour de leurs anciens forts des Rousses, de Pontarlier, de Montbéliard, de Belfort qui doivent nous émouvoir, puisqu'ils ne sont que la conséquence d'un fait scientifique, d'un progrès technique, l'augmentation des portées de l'artillerie, dont nous bénéficions, nous aussi, à notre guise, comme les Français en bénéficient à la leur. Le droit international et les relations d'amitié n'ont également rien à voir ici, la pratique constante de tous les pays civilisés établissant que des Etats peuvent être excellents amis, bons voisins et proches alliés, tout en restant armés jusqu'aux dents les uns contre les autres.

En fait, nous ne pouvons avoir la prétention d'empêcher la France de posséder des pièces de campagne ou de position et de les perfectionner soit de projectiles, soit de facilités de transport, ni de contrôler les mouvements de ses batteries attelées. Or sur plus de cinquante points de notre commune frontière, des batteries françaises mobiles peuvent en quelques heures et en restant sur leur territoire, être installées de manière à commander de leurs feux plusieurs lieues de notre sol, à brûler maintes localités suisses bien plus importantes pour nous que les abords des forts français susmentionnés, y compris toute la ville de Genève.

De notre côté nous pourrions nous accorder des avantages analogues et cela avec une supériorité patente dans diverses régions du Jura où nous possédons les hauteurs dominantes.

Mais, objecte-t-on, pour avoir les mêmes avantages il faudrait précisément opposer des forts suisses aux forts français, de gros-

¹ Voir entr'autres les deux gands articles de l'*Allgemeine Zeitung* de Darmstadt contre le colonel-divisionnaire Lecomte.

ses pièces à leurs grosses pièces. Erreur ! Si les défilés de St-Cergues, de La Vallée, de Jougne, des Verrières, de Morteau, de Goumois, de Danvant, de Fahy, de Boncourt paraissent aux Français des objectifs, soit de défense soit d'attaque, dignes de leurs plus grosses pièces, c'est leur affaire ; ils n'ont pas pour nous cette valeur-là.

N'ayant aucune envie d'*attaquer* la France, ces défilés donnant accès sur son territoire central nous sont indifférents ; si nous devions, par impossible, nous livrer à des opérations offensives sur le sol français, ce ne sont pas ces « forts d'arrêt » même grandiosement complétés, qui arrêteraient longtemps, qu'on veuille bien nous en croire, la moindre de nos compagnies de carabiniers. Et où aura passé une compagnie de carabiniers toute une brigade, puis bientôt toute l'armée, s'il le faut, ne tarderait pas à suivre.

En cas de *défense* contre la France, ce n'est pas non plus dans ces défilés que nous jouerions les destinées de la patrie.

Il faut donc garder nos ressources pour des points plus décisifs.

Or, pour garder ces ressources à disposition au bon moment et à la bonne place, nous qui n'en aurions pas à revendre à nos grands voisins, nous devons, avant de nous lancer dans une voie nouvelle qui nous amènerait à les gaspiller sans profit, nous éclairer de ce qui se passe chez eux.

A cet égard, l'œuvre des compléments des fortifications françaises depuis dix ans, bien qu'elle nous remplisse d'admiration par la grandeur de ses conceptions et de ses sacrifices, est pour nous, petit pays, d'un précieux enseignement en sens inverse de l'impression première. Loin de nous exciter à l'imitation elle nous prêche hautement la retenue et la défiance. Ces compléments apparaissent comme la suite nécessaire et sans fin, comme l'expiation, oserions-nous dire, d'une première inconséquence de notre puissante voisine, que sa richesse lui permet peut-être, mais qui serait meurtrière pour tout autre Etat, pour la Suisse entr'autres, toutes proportions gardées. Ils démontrent le vice originel du système défensif adopté en France, imposé à la fois par la routine et par d'anciens dispositifs fixes qui ne sont plus de notre temps et n'y peuvent pas être ramenés. Ils accusent l'illusion fatale et trop longtemps en honneur qu'un réseau de grandes places frontières, moyennant qu'on les vêtisse à la mode du jour, augmente la force militaire d'un pays, tandis que tout a prouvé, dans l'histoire de ce siècle, que de telles places, si or-

nementées et modernisées qu'elles soient dans leurs détails, ne font que l'affaiblir; qu'en particulier elles ont été la cause des plus grands désastres que la France ait subis. En 1870-71, ses fameuses places de Strasbourg, de Metz, de Sedan-Mézières, de Besançon, lui ont coûté chacune une armée.

A la paix, au lieu de rompre avec ce système vicieux et suranné pour prendre celui des grandes places rayonnantes, une par armée et rien de plus, on a restauré et complété l'ancien. L'argent et l'esprit de sacrifice ne manquant pas, les seconds ingénieurs et les ardents entrepreneurs manquant moins encore, on en arriva au colossal dispositif actuel d'au moins 400 places ou postes fortifiés, à supposer qu'on puisse appeler cela un dispositif.

Si monstrueux que soit ce colosse, dispositif ou amas désordonné, il est loin d'être achevé : chaque nouveau chef du génie ou de l'artillerie installé ça et là découvre aisément un nouveau trou à boucher, hier à Givet, aujourd'hui à Nice, demain en Savoie, et sollicite de chaque nouveau ministre de la guerre un crédit pour parer aux oubliés de son prédécesseur. Rien que par ce fait de simple administration, les Français se voient enchaînés à une série illimitée de travaux complémentaires plus vastes que les travaux primitifs et qui continueront jusqu'à ce que leur frontière de l'Est soit garnie d'une double muraille de Chine. Quand celle-ci existera enfin, qui la gardera et que restera-t-il de troupes pour tenir la campagne ? qui gardera seulement ce qui existe déjà aujourd'hui ? Nul ne saurait le dire. Des experts impartiaux — parmi lesquels doit compter l'auteur de l'article reproduit dans le numéro de juillet dernier — penchent à croire que les trois quarts de l'armée française actuelle seraient à peine suffisants pour défendre les places dont on l'a dotée.

Rien n'est donc plus instructif que cette lourde et pénible tâche, à laquelle la France de nos jours, nouvelle Pénélope, est asservie, pour avoir assis sa force militaire territoriale sur les traditions des guerres de Louis XIV et sur les débris des dominations espagnole, impériale, lorraine, etc., sans s'être donné la peine de trier les portions si diverses de tels héritages, de manière à garder les bonnes et utiles et à répudier les nuisibles. Ce triage, soigneusement fait, l'eût amenée à conserver sans nul doute les territoires, mais à raser les places fortes dont le principal but était de dominer les populations environnantes, et à bien comprendre que la valeur, même très célébrée, de certains points militaires et stratégiques de ces régions, Besançon par exemple,

changeait du tout au tout selon que ces régions sont considérées comme provinces étrangères ou comme départements devenus très français.

Les progrès techniques des derniers temps rendent plus saisissants encore la superbe inutilité aussi bien que les vices fondamentaux du système vermoulu des réseaux de grandes places frontières.

Anciennement déjà, ce système n'a jamais été le meilleur pour la défense, bien qu'il présentât des avantages relatifs quand les armées, encombrées de lourds et luxueux impedimenta, ne se mouvaient que sur de rares bonnes routes, dont on n'osait pas trop s'écartier.

Pour l'attaque, c'est-à-dire pour les opérations offensives au-delà de la frontière, il avait, par les mêmes raisons, une utilité réelle, afin d'abréger les étapes et de raccourcir les lignes de communication et de ravitaillement. C'étaient des bases d'opérations intermédiaires souvent très précieuses quand il fallait, par exemple, une quinzaine de jours pour acheminer des convois du centre de la France sur le Rhin. C'est ainsi que Strasbourg, pendant plusieurs campagnes de la République et de l'Empire, rendit de bons services aux armées françaises opérant en Allemagne.

Mais aujourd'hui que les locomotives vont en 12 heures de Paris à Strasbourg, cette dernière place n'aurait plus de raison d'être comme base d'opérations françaises; on n'a plus besoin de bases intermédiaires dans nos Etats du centre européen, couverts de voies ferrées. Une grande base au cœur du pays et au centre du réseau des chemins de fer peut satisfaire à toutes les exigences au dedans comme au dehors.

C'est ce qu'on commence à comprendre un peu partout en Europe et en France notamment. Les Allemands ont donné l'exemple après leurs victoires de 1870-71; non seulement ils ont cédé volontiers Belfort à la France, en souriant de l'importance que M. Thiers semblait y attacher, mais ils ont démolî toutes les petites places de la Lorraine et de l'Alsace qui leur étaient échues par la conquête, ainsi que plusieurs autres de leur ancien territoire de l'Ouest; ils n'ont gardé que Strasbourg et Metz, fort agrandis et qui ne sont pour eux que de vastes Zwing-Uri abritant, contre des alentours hostiles, une armée toujours prête à entrer en campagne avec toute la mobilité possible.

En France ces procédés ne laisserent pas de causer d'abord quelque étonnement et des défiances. On craignait des surprises

ou des pièges et l'on redoubla d'activité sur les chantiers des nouvelles lignes défensives de l'Est. Mais après plus ample examen, toujours en état de pleine paix, on calcula, on discuta et l'on réfléchit. La réaction se fit contre les adeptes trop puissants de la tactique de station, qui n'a jamais été qu'accidentellement dans les habitudes et le tempérament des armées françaises. On vit que la tactique et la stratégie du mouvement étaient par trop sacrifiées aux autres et qu'un des grands éléments du succès en matière d'opérations militaires, la rapidité de concentration et de marches de *masses agissantes*, avait été sinon négligé par les spécialistes et les hauts fonctionnaires y préposés, au moins perdu de vue par le grand public militaire et civil. De là sortirent des discussions et des écrits d'un haut mérite, notamment deux livres de M. le député Thénot en l'honneur des vastes travaux du génie, et d'autre part l'article reproduit dans notre numéro de juillet dernier, qui résument les deux tendances aux prises: celle de l'armée blottie et celle de l'armée en campagne.

S'il n'est pas encore question de revenir de toutes les créations du génie et de faire table rase des constructions excessives récentes, au moins peut-on signaler un temps d'arrêt dans leur continuation. On déclasse quelques places et postes. Il y a quelques jours¹ à propos de la loi révisant le classement des postes fortifiés de l'Algérie, M. le général Campenon, ministre de la guerre, a combattu le maintien de postes inutiles par des considérations excellentes et dignes de ne pas tomber dans l'oubli. En réponse aux réclamations de quelques hôteliers en faveur du maintien du poste de Dra-el-Mizan portées à la tribune de la Chambre par M. Maugin, député d'Alger, le ministre de la guerre s'est exprimé comme suit:

« Quand on nous reproche à chaque instant, a-t-il dit, et malheureusement il y a bien quelque chose de fondé dans ce reproche, de hérisser non seulement notre territoire national, mais même notre territoire de l'Algérie, de fortifications, de postes, de places que nous ne saurons comment défendre, et dans lesquels nous ne pourrons même pas mettre de garnison, vous devez comprendre que je suis fort étonné de voir que le jour où nous vous disons : Nous laisserons une partie des bâtiments aux services civils qui pourront y organiser des réduits, — ce qui n'empêchera pas qu'on ne leur adjoigne une garnison, si cela

¹ Le mercredi 12 novembre.

devient nécessaire ; — que le jour, dis-je, où nous entrons dans la voie du déclassement, on vienne nous demander de conserver des postes, des bordj, des forts dont l'utilité n'est pas reconnue. »

On sait aussi que le *Journal des sciences militaires*, qui jouit d'une grande autorité scientifique, a dit entr'autres, parlant de ceux qui mettent avant tout le salut des armées dans l'appui direct de la fortification : « Il n'est pas d'opinion plus erronée, et en même temps plus dangereuse, car le sort final d'une grande guerre ne dépend, en réalité, que des batailles en rase campagne. »

Et plus loin : « Avant de nous couvrir de tant de places fortes, il aurait fallu montrer dans quelle mesure le manque de grandes places a servi à amener nos défaites.... Ce que nous avons le plus à craindre dans une prochaine guerre, c'est que le système de camps retranchés, qui depuis 10 ans a été un gouffre pour nos finances, ne serve un jour qu'à engloutir nos principales armées. »

Plus loin encore : « Au point de vue de la direction supérieure de la guerre, il n'y a en réalité que deux graves fautes possibles : 1^e diviser ses forces; 2^o s'attacher aux grandes places. Si nous les commettions dès le début, elles seraient peut-être irréparables... On admet dans tous nos projets d'opérations publiés un véritable éparpillement de nos forces sur toute la frontière franco-allemande, et, d'un autre côté, on paraît vouloir faire jouer aux places un rôle prépondérant. On ne saurait combattre ces idées avec trop d'énergie, car elles sont le renversement de tous les principes de la grande guerre ; tout serait perdu si ceux qui professent de pareilles doctrines étoient appelés à la tête de nos armées. » — Rappelons également que le rapporteur du budget à la Chambre française, M. Ballue, vient de s'exprimer à peu près dans le même sens, et que le général Billot, ancien ministre de la guerre et commandant de l'important corps d'armée de Lille, recommandait surtout à ses troupes, dans un récent ordre du jour connu de nos lecteurs, « de ne pas se cramponner au terrain » ; à plus forte raison ne voudrait-il pas enchaîner l'armée à un amas confus de barricades.

Des divers textes susmentionnés, on peut raisonnablement inférer que les Français ne sont pas éloignés, leurs expéditions coloniales aidant, de refaire les calculs d'effectifs s'appliquant à l'emploi de leurs fortifications nouvelles, ce qui les mènerait infailliblement à déclassser bon nombre de places de la frontière de l'Est, tout au moins à les abandonner à un inerte sort de simu-

lacres, et certainement à suspendre les compléments en cours d'exécution. Tout compte fait, la France actuelle y gagnerait encore et elle s'acquerrait par là l'éternelle reconnaissance des générations futures. Aussi nous ne désespérons point de la voir, avant peu d'années, vouer autant d'activité à faire démolir maints ouvrages de cette zone qu'on en a mis à les éléver, et l'on peut croire que le nouveau programme serait promptement réalisé, grâce au vigoureux concours de MM. les architectes et entrepreneurs, facteurs influents en la matière et qui, eux, ne redoutent point la corvée de Pénélope.

A ce moment-là, quelle figure feraient les « contreforts d'arrêt » que nous aurions sérieusement commencés dans le Jura en nous laissant sur les bras des devis et engagements d'une trentaine de millions de francs, et quelle serait la situation de nos autorités supérieures si elles avaient cédé aux entraînements et aux vœux ardents émis naguère !

On nous objectera peut-être qu'il ne s'agit pas de créer en Suisse un cordon de places ou postes frontières comme en France, mais seulement quelques « forts d'arrêts » sur des passages inévitables, et d'autres ouvrages plus ou moins résistants sur quelques points d'une importance stratégique incontestable, tels que X, Y, Z, etc., etc.

A cette objection nous répondrons tout d'abord qu'il n'y a pas de passage *inévitable* pour des armées françaises voulant pénétrer en Suisse, puisqu'elles n'ont pas moins de 34 à leur choix, sans compter la large voie du lac Léman; ensuite que la valeur de maints points dits stratégiques n'est que relative, n'existe que dans certaines suppositions spéciales qui nous plaisent à faire, mais qui ne dépendent point de notre seul prononcé. Pour un petit pays comme le nôtre et ne disposant que d'une armée, il n'y a qu'un point réellement stratégique et important, c'est le centre du territoire, surtout alors que ce centre géographique est en même temps un centre politique et la capitale de l'Etat. Tous les autres varient d'utilité suivant les circonstances.

A l'assertion qu'il ne s'agit point de créer en Suisse un cordon de postes-frontières, nous répliquerons qu'au contraire il a été gravement question dans des mémoires et brochures, qui ne sont pas sans mérite, de plusieurs grandes places sur la frontière occidentale; par exemple à Bâle, pour remplacer les ouvrages de 1856 que nous avons très sagement démolis, ainsi que ceux d'Eglisau, par un décret des Chambres fédérales du 12 juillet

1862 abrogeant celui du 5 août 1857 qui avait conservé ces fortifications; une autre place à Porrentruy ou à Delémont ou aux Rangiers; une autre à Sonceboz ou Tavannes ou Bienne; une autre à Olten; une autre au Jolimont, une à Yverdon ou Pomy, ou à Orbe ou Cossenay ou Aclens, sans parler de la grande place du Bouveret si fort recommandée par un illustre ingénieur belge, ni de celles de Berne, d'Arberg, de Brugg, de Zurich, etc., etc.

Il est vrai que dès que ces multiples vœux et projets ont été soumis à un examen tant soit peu sérieux, plus de la moitié sont restés d'emblée sur le carreau. Mais petit à petit on les a remplacés par d'autres qui, sans être aussi vicieux, n'ont point l'utilité générale qu'on leur accorde et qui exigeraient de nombreux compléments nous menant à fortifier toute la ligne de l'Aar et de ses principaux affluents, la Sarine, la Limmat, la Reuss, avec une place centrale par dessus le marché, ce qui doublerait au moins les dépenses et les exigences d'effectifs immobilisés; de telle sorte qu'on en arriverait toujours à n'avoir confiance dans nos moyens de défense qu'avec la ferme certitude de commencer par nous ruiner, pour pouvoir ensuite nous mieux cacher derrière des parapets. Ce n'est certes pas de cette façon qu'au jour du danger on répondrait aux besoins d'action comme aux vrais sentiments de nos vaillantes et patriotiques milices suisses.

Quoiqu'il en soit, tous ces projets, même après corrections par d'honorables et savants experts, pour lesquels nous professons une haute estime, restent dominés par une seule idée principale: parer à la possibilité d'une tentative d'invasion des Français en Allemagne à travers la Suisse; tous visent à barrer ou menacer de flanc les routes directes du Jura sur le Rhin du lac de Constance à Bâle.

Nous avons dit précédemment ce que nous pensions d'une telle opération, ainsi que de sa congénère par la Belgique, et d'une entreprise offensive inverse, c'est-à-dire par les Allemands contre le centre de la France. Nous ne nous arrêterons pas à discuter de nouveau des hypothèses à ranger au nombre de simples extravagances.

Mais si les relations des deux grands pays aux prises en 1870-71 pouvaient accorder, il y a trois ou quatre ans, quelque créance à la possibilité d'un tel coup de tête de l'un contre l'autre, notamment de la France, qui parlait assez haut du jour prochain de la revanche, aujourd'hui il n'en est plus de même. Les deux antagonistes d'hier semblent en voie de se réconcilier sur le dos de

l'empire britannique et d'on ne sait quelles autres proies plus faciles. Aux manifestations d'aigreur et de rancune sans cesse renaissantes ont succédé des protestations d'amitié entre Paris et Berlin, très ouvertement manifestées et sanctionnées, en ce moment-ci, dans cette dernière capitale, par la conférence du Niger et du Congo, où Prussiens et Français marchent, la main dans la main, à la conquête de l'Afrique; de sorte que s'il leur prenait encore envie de penser à une opération à travers la Suisse, ce serait non pour s'assailir plus vite, mais pour s'embrasser avec plus d'effusion, et faire front contre d'autres adversaires.

A l'apparition de ce touchant tableau, on voit déjà la figure qu'y feraient nos fameux « forts d'arrêt » du Jura et nos importants barrages le long de l'Aar, d'Olten à Waldshut, lui servant de cadre doré!

De tout cela il nous paraît résulter que si nous voulons élever des fortifications, il faut le faire pour nous-mêmes, pour nous seuls, pour nos ressources et pour nos besoins, non pour nos voisins et pour les combinaisons si variées d'alliances et d'antagonismes qui leur sont suggérées par les circonstances du moment.

Cela étant, il nous reste à examiner si, pouvant disposer pour augmenter notre force militaire, d'une cinquantaine ou centaine de millions de francs, nous n'en aurions pas un meilleur emploi que d'entourer notre armée d'un réseau de fortifications; s'il n'y aurait pas, en deux mots, des besoins plus urgents, pour donner à notre armée toute la force dont elle est susceptible en regard de la mission que le pays attend d'elle.

C'est ce que nous examinerons dans un prochain numéro.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

De la répartition et de l'incorporation des officiers d'infanterie dans les bataillons.

Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter?

(Travail de la sous-section de Morges.)

La répartition et l'incorporation des officiers de nos bataillons d'infanterie a lieu par les soins de l'autorité cantonale, soit par le Département militaire.